

Paris, le 15 juillet 2019

Monsieur le Ministre,

LUC CARVOUNAS

---

*DEPUTE  
DU VAL-DE-MARNE*

*ANCIEN MAIRE  
D'ALFORTVILLE*

---

*MEMBRE DE LA  
COMMISSION DE LA  
DEFENSE*

*MEMBRE DU BUREAU  
DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE*

Je souhaite attirer votre attention sur les conséquences de la fermeture des trésoreries de la DGFIP dans le département du Val-de-Marne.

Depuis l'annonce de sa mise en oeuvre, le plan d'action de restructuration du réseau de la DGFIP ne cesse de susciter de toutes parts des réactions négatives. Les citoyens, les élus et les corps intermédiaires — dont la CGT, FO et Solidaires — ont fait part de leurs inquiétudes quant aux répercussions que cette réforme aura sur l'avenir du service public des trésoreries, sa qualité et son efficacité. Si le projet est censé adapter le service public aux enjeux technologiques et repenser le réseau de proximité de la DGFIP, il vise de fait une destruction progressive du réseau du service public.

En effet, en ce qui concerne le Val de Marne, la fusion annoncée de plusieurs structures entraînera d'ici à 2022 la fermeture de toutes les trésoreries municipales. En l'état, le projet prévoit donc la fermeture de toutes les trésoreries départementales pour les remplacer par quatre structures dites de « back office », soit des lieux qui ne seront pas dédiés à l'accueil du public, la fermeture de cinq services des impôts des particuliers pour n'en laisser que sept, la fermeture de cinq services des impôts des entreprises sur huit.

La Directrice des finances publiques du Val-de-Marne a assuré que ces suppressions ont été rendues nécessaires par l'augmentation considérable des démarches en ligne. Les syndicats rappellent à juste titre que si les démarches en ligne connaissent un succès, les flux de public en trésoreries ont tout de même augmenté ces derniers temps et justifient donc le maintien voire le renforcement des points d'accueil physiques. En outre, la disparition de toutes les caisses à partir de juillet 2020 supprimera la possibilité pour les administrés de régler leurs impôts ou leurs factures de cantine en espèces. Or, la DGFIP a admis que ces structures seront remplacées par des points de contact qui n'assureront pas nécessairement les mêmes services que les anciennes structures.

Enfin, il est à redouter que cette gestion à distance et dématérialisée entraîne une perte sensible de qualité du service public. En effet, moins de trésoreries, moins de personnel à temps plein et moins d'horaires d'ouverture signifient nécessairement moins de service, de conseil et d'accompagnement.

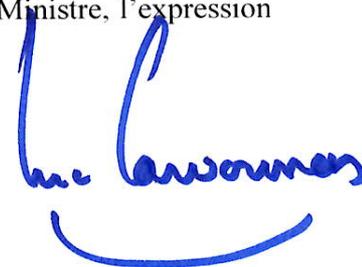
L'État nous assure que la réforme va dans le sens de la proximité et que la DGFIP sera présente dans davantage de lieux qu'auparavant.

En réalité, les services actuellement proposés par les trésoreries seront simplement scindés en plusieurs lieux et les points de contact n'offriront pas les mêmes services aux citoyens que les trésoreries. C'est donc bien d'un appauvrissement du service public dont il est question. En outre, la délégation d'une partie des missions de la DGFIP à des bureaux de poste ou à des buralistes illustre parfaitement la politique de délégation abusive de certains services publics au secteur privé, trop souvent synonyme de perte de qualité et de désertification des territoires en matière de services publics. Rappelons que le grand débat national avait mis en lumière qu'une des revendications des Français était d'obtenir une plus grande proximité avec les services publics.

En outre, si la réforme ne l'annonce pas directement, les communes s'inquiètent des conséquences qu'elle aura sur leurs charges. En effet, si l'État central tend à se désengager de plus en plus de la gestion des trésoreries, les communes devront probablement assumer ce rôle. La gestion des points de contact et les services de paieries et de gestion comptable incomberont aux communes. Or, il ne semble pas avoir été prévu qu'un tel transfert de compétence soit accompagné d'un transfert de moyens, pourtant nécessaire. Les mairies devront donc désormais « partager » un comptable public à plusieurs.

Je vous demande donc, Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes publics, de bien vouloir me détailler quelles mesures seront prises pour garantir aux Val-de-Marnais une réelle présence de la DGFIP et de ses services dans notre département, ainsi que les garanties que vous pouvez assurer aux communes au sujet des transferts de charges liés à ces nouvelles missions.

Dans l'attente de votre retour, et vous souhaitant bonne réception de cet envoi, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



**Luc CARVOUNAS**

**Monsieur Gérard DARMANIN**  
**Ministre de l'Action et des Comptes publics**  
**139 rue de Bercy**  
**75572 PARIS CEDEX 12**